

Attention, ce document est un **résumé** du programme de subvention.

L'évaluation de votre dossier de candidature se fera en fonction des détails du programme*.

Veillez impérativement les consulter en débutant votre demande.

Le Décanat de la Recherche ne peut être tenu responsable pour l'omission de consulter les règles des organismes subventionnaires.

Titre du Programme :	PRISME					
Organismes subventionnaires :	FRQNT					
Date de mise à jour	22/08/2022					
Domaines / AXES :	Tous					
Date de soumission LOI :	Interne		Organisme		Sélective?	Non
Date de soumission	Interne	31/10/2022	Organisme	14/11/2022		

Partenaire industriel(s)?	N/A			
Partenaire Académique(s)?	Oui			
Nombres Années	Min	1	Max	2
Montant Subvention	Min	N/A	Max	50 000\$ / ans
Ratio de Financement	N/A			
Condition d'admissibilité	<p>Une demande doit être obligatoirement coportée, à titre de CP par un binôme composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Une personne œuvrant dans les domaines de recherche couverts par le FRQNT ; ○ Une personne œuvrant dans les domaines de recherche couverts par le FRQSC. <p>Ces deux personnes doivent répondre au statut 1 ou 3, tel que défini dans les RGC.</p>			
Critère ÉDI?	Non		Critère ACS+?	Non

Objectifs du programme

Le programme PRISME a pour objectifs de :

- Créer un espace propice au déploiement de médiation ou de création artistiques en misant sur un maillage mutuellement bénéfique de secteurs de recherche différents ;
- Innover en désenclavant les disciplines et contribuer à la démocratisation de tout type de résultats scientifiques, œuvres et performances, et ce sous toutes les formes d'expressions artistiques ;
- Offrir à un public non familier des milieux scientifiques et artistiques, une voie de compréhension, de représentation et de discussion autour de concepts complexes.

Documents requis

- Description du projet (4 pages maximum) : Joindre un texte exposant le projet à la lumière des critères et des sous-critères d'évaluation (voir section 5.1).
- Bibliographie (1 page maximum) : Joindre les références associées à la description de la proposition de projet.
- Justification des dépenses (2 pages maximum) : Joindre un texte expliquant les dépenses admissibles (section 8 des RGC et 7 des règles de programme) incluant les modalités de l'utilisation du dégagement de la tâche d'enseignement ou du soutien salarial pour les personnes coporteuses CP1 et/ou CP2 de statut 3 le cas échéant.
- Autres documents :
 - Preuve de partenariat (2 pages par partenaire). Joindre une lettre d'appui provenant du ou des milieux utilisateurs ou partenaires associés au projet, le cas échéant.
- Liste des personnes expertes suggérées : Le binôme doit suggérer 10 personnes expertes qui seront en mesure d'évaluer la pertinence scientifique et/ou artistique de leur projet (Voir la FAQ pour des précisions). Les personnes expertes ne doivent avoir aucun lien de collaboration actuel ou récent (cinq ans ou moins) avec le binôme et, le cas échéant, les autres membres de l'équipe de recherche (voir section 4.2 RGC pour des exemples).
- CV commun canadien et fichier des contributions détaillées
- CV abrégé (2 pages) pour tous les COC

Procédure de soumission

Via le [Portail FRQNT](#).

Les demandes de financement sont évaluées par un comité d'évaluation multidisciplinaire.

Les huit demandes qui obtiennent le meilleur classement sont invitées à passer à l'étape des entrevues.

Le binôme invité en entrevue recevra un guide afin de préparer cette entrevue.

Les entrevues auront lieu virtuellement les 23 et 24 mars 2023

Autres / Points Importants

Un chercheur ou une chercheuse ne peut être CP que d'un seul projet dans le programme Prisme.

Le binôme devra déterminer qui sera la personne coporteuse avec les **droits d'édition** du formulaire de demande (CP1) et avec des **droits restreints de lecture** (CP2).

*Liens / Personne contact

[Stéphane Dupont, Conseiller à la recherche ÉTS](#)

prisme.nt.sc@frq.gouv.qc.ca